

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 274**
Objet : Prestation de l'association « Main dans la main »
du 8 mai 2024

Cabinet du Maire

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite faire appel, à l'association « Main dans la main » représentée par Madame Kelly MORELLON Présidente fondatrice de l'association, sise 1 Impasse René Crappier à CHEVRIERES (60710) dans le cadre de la cérémonie du 8 mai 1945, pour la prestation de la Marseillaise en Langue des Signes Française (LSF) prévue le mercredi 8 mai 2024 ;

■ **Décide**

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec l'association « Main dans la main » pour la réalisation de la prestation.

Article 2 : De verser à ladite association le montant de la prestation fixé à 230€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 17 mai 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

31 MAI 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : 31 MAI 2024